

RENAULD DE DINECHIN

Évêque de Soissons, Laon et Saint-Quentin

Objet : révision de loi de bioéthique

Soissons, le 30 septembre 2020

Monsieur le Sénateur,

Votre réélection comme Sénateur m'invite à venir vous saluer et vous exprimer ma gratitude pour le service que vous rendez au peuple de l'Aisne.

Dans quelques jours, vous serez amené à vous prononcer sur un projet de loi d'une importance capitale pour notre société. Ce projet de loi de bioéthique laisse dans notre département un certain nombre de citoyens perplexes, ou résolument opposés. Sa gravité est telle qu'il interroge la conscience de chacun dans notre responsabilité face aux générations à venir.

Tandis que la pandémie génère une anxiété de fond dans notre société et modifie nos modes de vie, je me permets de vous partager quelques éléments de réflexion. Un sursaut d'altruisme a traversé toute notre société : « Prendre soin » de l'autre est devenu une conviction. Prendre soin de la personne vulnérable est devenu l'acte déterminant pour toute notre société.

Aujourd'hui, plus grand monde ne conteste l'urgence de la conversion écologique. Dans son encyclique *Laudato Si*, le Pape François parle d'écologie intégrale : sa grande idée est de ne pas restreindre le domaine de l'écologie à des considérations techno-scientifiques concernant la nature perçue comme un simple cadre de vie ; la crise environnementale ne peut être détachée de la crise sociale et du souci de l'homme dans la création. « Tout est lié ». Cela inclut le respect de la vie, de sa conception jusqu'à sa fin naturelle. Le débat actuel, en lien avec le respect de la vie, touche donc à la conversion écologique.

L'ensemble des évêques de France est mobilisé pour le respect de notre planète. L'écologie humaine fait partie de l'écologie dont l'Église se réclame particulièrement depuis *Laudato Si* : on ne peut pas préserver l'environnement si on ne préserve pas l'Homme.

En vous écrivant, mon objectif est d'affirmer que l'être humain est à respecter en toutes circonstances. Dès lors, la procréation et la filiation humaine doivent être protégées. Un cadre éthique est nécessaire à la recherche. La personne humaine est au cœur de l'écologie.

J'évoque ici quelques-unes des questions au cœur du projet de loi :

IMG jusqu'à 9 mois

Le projet prévoit une extension de l'interruption médicale de grossesse (IMG) jusqu'au 9^{ème} mois en cas de détresse psycho-sociale de la mère. Cette extension n'est pas acceptable. Comment définir une telle détresse ? Sur quels critères sera évaluée la détresse psycho-sociale ? La défense de la vie à naître est intimement liée à la défense de tous les droits humains. Le projet de loi répond à un drame par un autre drame. Les séquelles psychologiques viendront s'ajouter à la détresse familiale. Pourquoi ne pas proposer une politique ambitieuse et respectueuse qui viserait à accompagner les futures mères tout au long de la grossesse jusqu'au jour de la naissance où, si elles le souhaitent, elles pourront accoucher sous X et confier leur enfant à l'adoption ?

La PMA pour toutes

Le projet prévoit la PMA pour toutes les femmes, incluant donc un couple composé de deux femmes ou une femme célibataire. En ce cas, d'une part on décide délibérément qu'un enfant n'aura pas de père, d'autre part on renonce au critère médical d'infertilité. Or, au fondement de la médecine (spécialement de la médecine gratuite), on ne répond pas à un besoin de confort mais à une maladie. L'enfant n'est pas un dû. L'enfant est un don. De plus, il possède de véritables droits : celui d'être le fruit de l'acte spécifique de l'amour conjugal de ses parents.

La création d'embryons chimériques

Le projet assouplit un interdit important. Actuellement, le code de santé affirme : « la création d'embryons transgéniques ou chimériques est interdite » (L. 2151-2). Le projet propose un assouplissement qui autorise la création d'embryons constitués de deux ou de plusieurs variétés de cellules ayant des origines génétiques différentes. Nous devons interdire la création d'embryons animal-homme et d'embryons transgéniques. De nombreux courants encouragent un retour au respect de la nature et de l'environnement. Nous souhaitons une écologie intégrale. Or il semble qu'ici le principe de précaution qui s'applique à l'environnement, ne s'applique pas à l'humain.-L'écologie nécessite le respect de la nature dans laquelle la frontière Homme/animal est nette.

La levée de l'anonymat

Actuellement, l'enfant né par AMP avec tiers donneur n'a pas accès à l'identité de son père biologique. Le projet prévoit la levée de l'anonymat du père lors de la majorité de l'enfant. La levée de l'anonymat dans le projet de loi, témoigne du malaise des enfants qui n'ont pas accès à leur ascendance et le besoin de connaître leurs origines. Mais dès lors que l'on lève l'anonymat, la responsabilité du père donneur est engagée. Cette question est majeure. En effet, la levée de l'anonymat entraînera une baisse du nombre de donneurs en France et la nécessité d'acheter des gamètes à l'étranger. Tous les pays qui ont ouvert la PMA ont fini par rétribuer les donneurs ou par acheter du sperme à l'étranger. C'est l'un des fondements de l'originalité bioéthique française qui s'effondre : en conséquence, on renoncera à la gratuité des matériaux humains pour entrer dans la marchandisation du corps humain.

Vers une sélection d'enfants non porteurs de maladies

Le projet prévoit que des recherches puissent être réalisées sur des gamètes destinés à constituer un embryon avant son transfert à des fins de gestation (Art. L. 2141-3-1). Or l'achat de sperme entraînera la sélection des donneurs de spermatozoïdes (Si je paye, je veux pouvoir choisir). Cette possibilité de choix ouvre à la discrimination et au rejet de certains, c'est le principe de l'eugénisme. Les personnes porteuses de handicap se sentent discriminées par cette aspiration au bébé zéro défaut. L'enfant parfait est une illusion ; cela entraîne des risques accrus de déception et de désinvestissement des parents lorsque l'enfant ne répondra pas à leurs attentes.

Je me mobilise pour soulever d'importantes questions éthiques parce que l'avenir de notre société mérite qu'on porte un débat de conscience sur les progrès scientifiques et médicaux. Dans le même temps, je me refuse à stigmatiser ceux qui ont eu recours à la PMA ou ceux qui en sont nés. **Il s'agit de réfléchir sur les actes, non pas de pointer des personnes.** Dans la droite ligne de mes propos précédents, **je réaffirme la dignité de la personne humaine et le respect auquel elle a droit** : l'Église porte le même regard d'amour sur l'ensemble des hommes, quels que soient leurs actes et leur filiation.

L'Assemblée nationale a voté en seconde lecture la loi de bioéthique cet été, après avoir détricoté le texte du Sénat pour en proposer une version plus radicale. Le texte va de nouveau être étudié par la deuxième chambre, probablement au mois d'octobre. Cette étape est déterminante, c'est pourquoi j'ai estimé devoir prendre la peine de vous écrire, Monsieur le Sénateur.

Dignité, fraternité et gratuité sont des repères essentiels largement partagés pour éclairer les consciences ; à défaut, le plus fragile sera soumis à la loi du plus fort et le progrès escompté deviendra régression.

Par cette lettre ouverte, je tenais à vous exprimer mon point de vue sur ce sujet grave pour l'avenir de notre société. Je sais que vous êtes sensible à ces questions et que vous cherchez à les porter en votre conscience. Je me tiens à votre disposition pour vous rencontrer et poursuivre la réflexion.

Votre mission est plus difficile qu'à d'autres périodes tant ces questions nouvelles se sont imposées. Je viens vous dire le soutien de la prière des catholiques qui demandent à Dieu de soutenir et d'inspirer ceux qui ont reçu la responsabilité de légiférer.

Je vous prie de croire Monsieur le Sénateur, à mes sentiments cordiaux.
Dans l'attente de vous rencontrer,

+ Renauld de Dinechin

+ Renauld de Dinechin